

INSCRIPTION au VOYAGE SCOLAIRE à DESTINATION

de American Village 6^e

ACTE D'ENGAGEMENT

Vu l'accord du Conseil d'Administration de l'ELPE en date du 5/07/2022

Je soussigné(e) : NOM : Prénom :

Responsable légal de l'élève : NOM : Prénom :

Né(e) le : à :

de nationalité : Classe :

N° de carte d'identité ou de passeport :

La pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage sera absolument nécessaire.

Attention, prévoir 4 à 6 semaines de délai pour l'établir!

Adresse :

Téléphone :

reconnait avoir été informé(e) que le voyage à : MOULIN DE L'AYROLLE - St. Felix de Palieres (30)

se déroulera du 30/05/2023 au 02/06/2023

pour un montant de : 279,69€

Le paiement de cette participation volontaire s'effectuera en plusieurs versements par paiement par carte bancaire via le site du collège ou à défaut en espèce auprès du secrétariat d'intendance. (ou chèque)

1^{er} versement d'un montant de 110€ doit intervenir avant le 18/11/2022.

2^{ème} versement d'un montant de 84€ doit intervenir avant le 06/03/2023.

3^{ème} versement d'un montant de 85,69€ doit intervenir avant le 03/04/2023.

ce montant comprend une assurance annulation de 20€ dont les conditions sont définies par l'organisme de voyage.

ce montant ne comprend pas d'assurance annulation, aucun remboursement ne pourra avoir été demandé.

Le premier versement par les familles rend l'engagement définitif.

Aucun retard ne pourra être toléré, le solde devant être réglé au moins un mois avant le départ.

Je soussigné(e) : autorise les professeurs responsables du voyage à prendre toute décision concernant une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale en cas d'accident ou de maladie à évolution rapide.

Par ailleurs, je communique aux professeurs responsables les informations suivantes concernant mon enfant et joins un certificat médical attestant les points suivants :

vaccinations effectuées :

maladie(s) contagieuse(s) éventuelle(s) :

allergies :

traitement en cours :

Si des médicaments doivent être pris lors du séjour, munir l'enfant d'une ordonnance et des médicaments

médecin traitant : tél. :

Fait à le

Déclare avoir pris connaissance du présent document et de la charte des voyages.

Signature du responsable légal précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé "

Autorisation de participation d'un élève mineur à une sortie ou un voyage scolaire à caractère facultatif

(Bulletin officiel n° 29 du 18 juillet 2013)

Je soussignée, (Mme, nom, prénom)

et/ou

Je soussigné, (M., nom, prénom)

exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (nom et prénom de l'enfant)

élève de la classe de, né(e) le (...../...../.....)

à(ville et pays), de nationalité,

(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)*

l'enfant (nom et prénom de l'enfant)

à participer au voyage scolaire organisé par le collège Marcel Pagnol de SERIGNAN à destination de (ville et pays)

se déroulant du/...../..... au/...../.....

À renseigner dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire impliquant la sortie du territoire national

1) (J'autorise/Nous autorisons)* expressément l'enfant (nom et prénom de l'enfant)

.....à sortir du territoire national :

Oui Non

2) L'enfant (nom et prénom de l'enfant)fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) :

Oui Non

3) L'enfant (nom et prénom de l'enfant)fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) :

Oui Non

4) a) L'enfant (nom et prénom de l'enfant)fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents :

Oui Non

b) Si oui,

Une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de

.....par décision du

OU

Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile.

Oui Non

Avertissement

Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen.

Dès lors, s'il s'avère que l'enfant fait l'objet d'une OST ; ou fait l'objet d'une IST ; ou fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure. Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)

* Rayer la mention inutile

Fait le/...../.....

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant